AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari Bank

Siège Social :95, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2009.

(Mt. en milliers de dinars)

		(int. on minoro do dinaro)		
	<u>du</u> 01/10/09	du 01/10/08	<u>au</u>	<u>au</u>
	<u>au</u> 31/12/09	au 31/12/08	31/12/2009	31/12/2008
1) PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE	65 970	59 122	235 104	216 346
Intérêts et revenus assimilés	40 725	41 663	155 204	150 520
Commissions (en produits)	11 546	9 940	43 690	37 104
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations	13 599	6 787	35 446	37 104
financières				26 971
Revenus du portefeuille d'investissement	101	732	764	1 751
2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	20 711	24 645	86 247	87 797
Intérêts encourus et charges assimilées	20 170	24 279	84 064	86 249
Commissions encourues	541	401	2 182	1 535
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations	0	-35	0	1 000
financières				13
3) PRODUIT NET BANCAIRE	45 260	34 477	148 857	128 549
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	938	711	1 664	1 625
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	18 261	16 091	70 769	63 780
Frais de personnel	12 339	10 903	48 997	44 524
Charges générales d'exploitation	5 922	5 188	21 772	19 256
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			202 720	254 577
Portefeuille Titres Commercial			393 729 335 211	351 577 294 711
PortefeuilleTitres d'Investissement			58 519	56 866
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			2 258 764	1 963 053
e) ENCOURS DE DEPOTS DONT :				
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			2 797 163	2 410 415
Dépôts à vue			876 544	685 479
Comptes d'épargne			906 507	779 028
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			113 234	166 143
10) CAPITAUX PROPRES *			193 983	136 991
				.50001

^{*} Les capitaux propres sont présentés sans le résultat de l'exercice 2009. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2008.

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2009 TRIMESTRE 4

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres côtés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non côtés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2009 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2009 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

L'évolution des différents indicateurs d'activité et de performances observée en 2008 s'est poursuivie en 2009, en effet ATTIJARI BANK a enregistré au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires de 235,1 Millions de Dinars en augmentation de 8,7 % par rapport à fin décembre 2008 et un produit net bancaire de 148,9 Millions de Dinars en progression de 15,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution provient des gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières + 8, 5 Millions de Dinars (+ 31,4 %), de la marge nette sur commissions + 5,9 Millions de Dinars (+16,7 %) et de la marge d'intérêts + 6,9 Millions de Dinars (+ 10,7 %).

Les dépôts de la clientèle ont également enregistré durant l'année 2009 une augmentation de 386,7 Millions de Dinars ou 16 % en particulier les dépôts à vue + 191 Millions de Dinars (+27,9%) et l'épargne + 127,5 Millions de Dinars (+16,4%).

Les crédits à la clientèle ont évolué de 295,7 Millions de Dinars ou + 15,1 %.

Les capitaux propres ont augmenté de 57 Millions de Dinars provenant essentiellement de l'augmentation du capital social de 18,750 Millions de Dinars et des réserves de 38 Millions de Dinars.